

UNIVERSITE PARIS 1 - ECOLE DE DROIT DE LA SORBONNE
MASTER 2 DROIT INTERNATIONAL PRIVE ET DU COMMERCE INTERNATIONAL

Compétence internationale des tribunaux

Laurence Usunier, Professeur à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

SEANCE 6

COMPETENCE INTERNATIONALE ET PROTECTION D'INTERETS PUBLICS FONDAMENTAUX

Plan

I. L'identification des compétences protectrices d'intérêts publics fondamentaux

A. En droit commun français

B. En droit de l'Union européenne

II. Les caractéristiques des compétences protectrices d'intérêts publics fondamentaux

A. Le champ d'application des compétences protectrices d'intérêts publics fondamentaux

B. Les effets des compétences protectrices d'intérêts publics fondamentaux

1. L'impérativité des compétences protectrices d'intérêts publics fondamentaux

2. L'exclusivité des compétences protectrices d'intérêts publics fondamentaux

a) *Dans l'instance indirecte*

b) *Dans l'instance directe*

Documents à étudier

- Sur le mécanisme des compétences-relais :

* Cass. com., 24 nov. 2015, n° 14-14.924, *Logic instrument* ;

* Dir. 96/71/CE du 16 déc. 1996 concernant le détachement de travailleurs, art. 6.

- Sur les limites de la bilatéralisation des compétences exclusives du juge français :

* Cass. civ. 1^{ère}, 23 juin 2010, n° 09-11.901, *Tassel*.

- Sur l'exclusivité des compétences de l'article 24 du règlement Bruxelles I *bis* dans l'instance directe :

* CJUE, 3 avr. 2014, aff. C-438/12, *Weber*.